

**SUPPLEMENT 1 A LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE PRÊTS STANDARDISES
SUBORDONNES OFFERTS PAR ENECO SOLAR BELGIUM NV POUR UN MONTANT TOTAL DE 100.000EUR**

***LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR
L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.***

***AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.***

***LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT***

Le 02 mars 2020

Introduction

Le présent document a été établi par Eneco Solar Belgium NV.

Le présent document est un supplément à la Note d'information du 22 janvier 2020 relative à l'offre publique de prêts standardisés subordonnés (la « **Note d'information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'information.

Contexte et objet du présent document

Le 22 janvier 2020, Eneco Solar Belgium NV a publié une Note d'information en tant que société émettrice d'une offre de prêts standardisés subordonnés pour un montant total de 100.000EUR.

Ce supplément a pour objet d'informer les investisseurs que le montant maximal de souscription par investisseur est porté de 100€ à 500€.

Dès lors, le prix total des instruments de placement offerts s'élève entre 50 et 500€, par tranche de 50€.

Cette modification n'a pas de conséquence sur les principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts décrits dans la Note d'information.

Droit de révocation

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont investi avant la publication de ce Supplément ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce supplément, soit au plus tard le 5 mars 2020.

L'investisseur qui souhaite exercer son droit de révocation doit en informer Eneco Solar Belgium NV par email avant l'expiration du délai à l'adresse crowdfunding@eneco.com. Le montant payé sera remboursé sans intérêts dans les 10 jours ouvrables suivant la réception par Eneco Solar Belgium du courrier électronique de l'investisseur et sera effectué sur le compte renseigné au moment du paiement par l'investisseur dans son compte utilisateur sur la plateforme Ecco Nova.